ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE CANTON DE RIBECOURT

Commune de Tracy le Val

Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du vingt sept avril deux mil quinze

L'an deux mil quinze, le vingt sept avril, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué par un pli contenant l'ordre du jour, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Claude SERVAIS, Maire.

<u>Membres présents</u>: Mrs. et Mmes Claude SERVAIS – Jean-Paul COUDERT - Patricia FERREIRA - Liliane SALSO- GROSSHENNY - Michel LANGLET - Jacques CARPENTIER - Frédéric BUQUAND – Kathy ORTEGA - Angélique SEARA - Marie-France DORÉ - Jérôme DÉHU

Absents excusés :

Michaël FOUCHÉ
Patrick BAKUM a donné procuration à Jacques CARPENTIER
Justine BOURDON a donné procuration à Claude SERVAIS
Nadia GARCIA a donné procuration à Jérôme DÉHU

Secrétaire de séance : M. Frédéric BUQUAND

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 10 avril 2015

Approbation des statuts du regroupement pédagogique intercommunal de Tracy le Mont-Tracy le Val

Monsieur le Maire fait état d'une délibération du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire des communes de Tracy le Mont et Tracy le Val en date du 24 avril 2015 concernant la mise à jour des statuts du syndicat. Il convient d'y intégrer :

- l'organisation et la gestion de la cantine et de l'accueil périscolaire
- l'organisation et la gestion des activités péri-éducatives
- la construction, entretien (intérieur et, ou extérieur) de bâtiments scolaires et de bâtiments périscolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable à la création des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire des communes de Tracy le Mont et Tracy le Val

Foncier : vente d'une parcelle de terrain au RPI

M. le Maire indique au Conseil Municipal que la commune avait délibéré sur la vente au regroupement pédagogique de Tracy le Mont-Tracy le Val de la parcelle cadastrée C n°390 d'une contenance de 7 242 m², situé rue du Général de Gaulle afin d'y construire un accueil périscolaire et une nouvelle école. Il rappelle que le Conseil Municipal avait fixé le prix à 15€ le m². Le regroupement pédagogique de Tracy le Mont-Tracy le Val a consulté le service des domaines qui fixe le prix à 12€ le m². M. le Maire indique que des travaux de renforcement électrique, d'eau potable et de défense incendie ont été effectués, il propose aux membres du Conseil Municipal de fixer le prix à 14€ le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de céder au RPI la parcelle de terrain pour un prix de 14€ le m².

Salle des fêtes : installation d'un chauffage au gaz

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de faire installer un chauffage au gaz à la salle des fêtes afin de remplacer les radiateurs électriques vétustes actuellement en place. Il rappelle que la commune s'était engagée d'équiper ces bâtiments publics auprès de Gaz de France lors du passage du réseau de gaz naturel.

Mme Kathy ORTEGA ne prend pas part au vote ne pouvant être juge et parti. A cet effet, des devis ont été demandés et quatre entreprises ont répondu :

- ❖ L'entreprise CHERON pour un montant de 27 510,30€ HT
- L'entreprise BRICAUST Michaël pour un montant de 26 150,76€ HT
- L'entreprise VISERY pour un montant de 23 112,32€ HT
- L'entreprise TESTE pour un montant de 20 772,71€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier les travaux d'installation d'un chauffage au gaz à la salle des fêtes à l'entreprise TESTE pour un montant de 20 772,71€ HT.

Questions diverses

Indemnités des élus: M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il souhaite que les indemnités du Maire soient revues à la baisse, 41% de l'indice 1015, afin que la commune ne soit pas soumise à la cotisation URSSAF.

Le Conseil valide cette demande.

Route dite du Quesnoy: M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été invité par M. le Maire de Bailly a une réunion publique où a été évoquée la problématique de la route dite du Quesnoy. Il rappelle que le Conseil Municipal en sa séance du 19 février 2015 avait proposé la solution suivante :

« mettre en sens interdit cette voie à hauteur de la croix Lecat de manière à ce que les véhicules soient déviés sur la droite en venant de Tracy et de mettre également un sens interdit en venant de la rue « Mathieu » de manière à ce que les véhicules ne puissent pas virer à droite pour aller sur Tracy ».

M. le Maire indique que la Commune de Bailly va mettre cette solution à l'essai dès la mi-mai.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00. Fait et délibéré au jour, mois, an susdits.

Frédéric BUQUAND

Claude SERVAIS

Secrétaire de séance

Maire